

Programme "Ville apaisée" et mobilité douce

VILLE D'ORVAULT

Journée professionnelle : les mobilités de demain

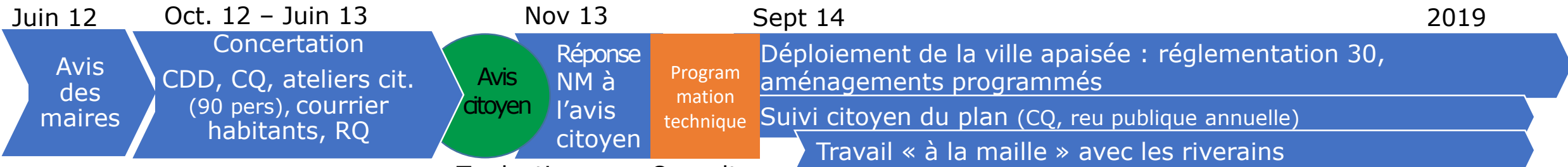
Comité 21

18 septembre 2019

ORVAULT APAISEE

Une démarche élaborée avec les habitants dès 2012

VILLE APAISEE



Traduction pour Orvault

- 1 carte cible 30
- 1 plan d'actions, 4 priorités

vitesse non réglementaires : mise au norme

projet d'aménagement en cours, programmé & nouveau : prise en compte systématique du diagnostic Ville apaisée

zones 30 : déploiement + comptage avant/après pour suivre l'évolution et identifier des ajustements

abords d'école : traitement en zone très apaisée

Avr – Juin 15

Concertation

ITINERAIRES VELO

Ateliers et sorties
(CDD - 15 pers)

Sept. 15 - Mai 16

Concertation

ECOLES

STATIONNEMENTS

Ateliers (30 pers)

Oct. 17 – Juil. 18

Concertation

CODE DE LA RUE

– intègre le thème
Ateliers (20 pers)

Juin 18 - Mai 19

Concertation

CONFORT ET ESPACE PUBLIC

– place du piéton
Ateliers (20 pers)

• *Ville apaisée*

Un projet qui roule !

Le programme "Ville apaisée" vise à pacifier les déplacements à l'échelle de l'agglomération. À Orvault, une large concertation a eu lieu. Avis citoyen et préconisations de la Ville ont ensuite été analysés par Nantes Métropole pour élaborer la carte d'"Orvault apaisée" et un plan d'actions assorti.



Initiée en 2012 par les 24 maires de l'agglomération pour avancer de manière globale sur la question de l'apaisement des vitesses en cœur de quartier et l'adaptation de cheminements dédiés aux piétons et aux vélos, la "Ville apaisée" prend peu à peu forme à Orvault. L'idée est notamment de corriger certaines anomalies comme le 45 km/h, non conforme au code de la route, d'harmoniser les vitesses en tenant compte des spécificités de chaque secteur, de questionner le passage du résidentiel à 30 km/h et de revoir la réglementation sur les axes inter-quartiers et intercommunaux.

Les usagers consultés

Sur la base d'un premier état des lieux réalisé par les services municipaux, 7 groupes de travail citoyens (composés de 60 personnes issues des Conseils de quartiers, du Conseil de développement durable et de l'association Place au vélo) ont pu recenser les dysfonctionnements et préciser les besoins identifiés. Les élus de la Ville ont ensuite défini des orientations prioritaires en matière de cheminements, de sécurité et de stationnement. Ainsi consolidée, la préconisation des habitants a été remise à Nantes Métropole pour analyse.

Un plan de modération des vitesses

Nantes Métropole, qui détient la compétence d'aménagement de l'espace public, a analysé les propositions des habitants, dans un souci de cohérence sur l'ensemble de

son territoire. Son retour d'expertise a été présenté en Conseil de quartier le 22 novembre. Et, excellente nouvelle : le plan de modération des vitesses de Nantes Métropole est conforme à l'avis citoyen, à l'exception de 6 points, les écarts se justifiant généralement par le maintien à 50 km/h d'axes jugés structurants, contre les 30 km/h proposés.

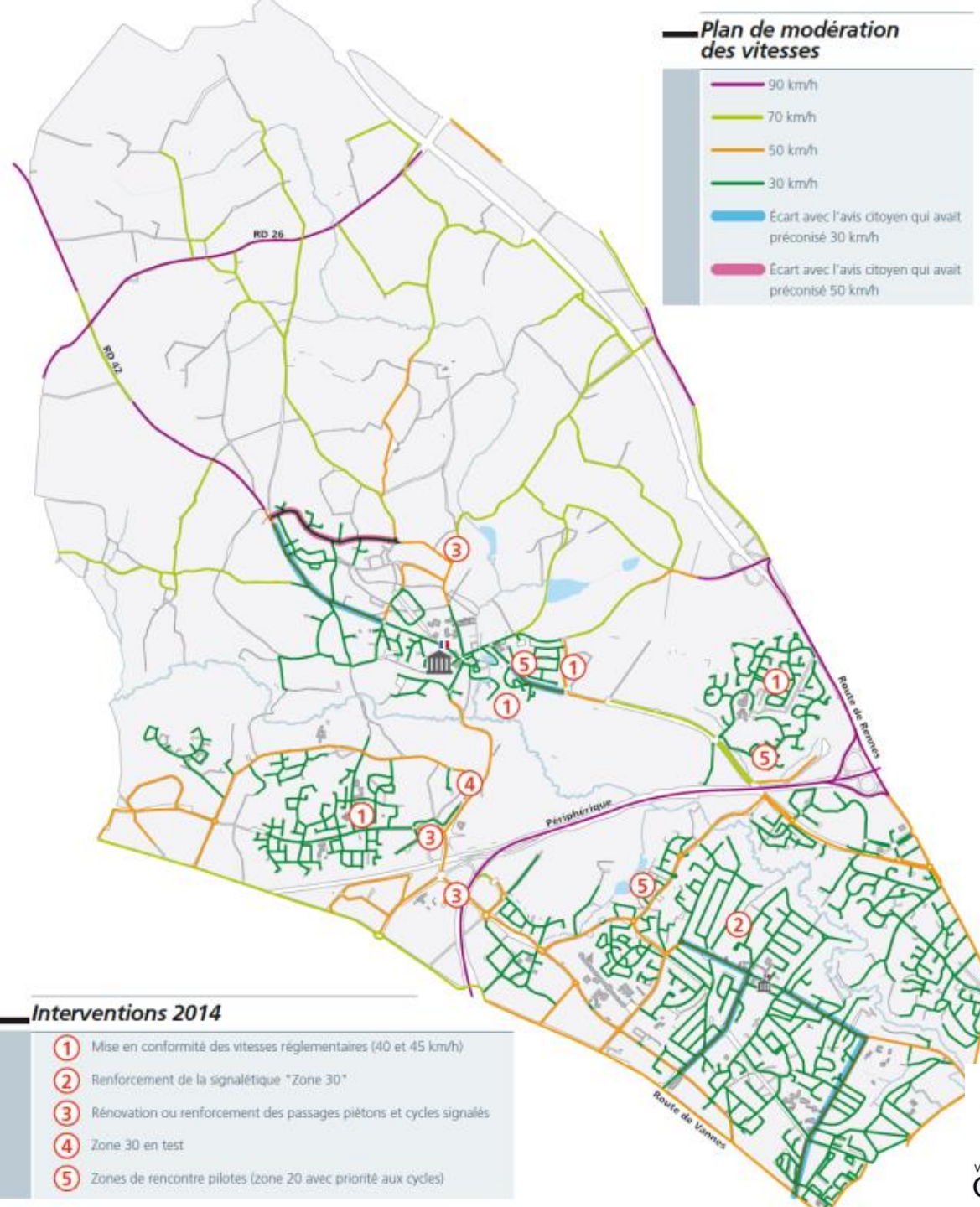
En route !

À partir du mois de mars, Nantes Métropole amorcera une étude de faisabilité, qui permettra de planifier les actions à mettre en œuvre à partir de 2015. Toutefois, un programme d'interventions, notamment axé sur la réglementation et les travaux déjà réalisés, débutera dès 2014 avec :

- la mise aux normes des vitesses non conformes au code de la route ;
- la prise en compte du diagnostic "Ville apaisée" dans les aménagements déjà réalisés, en cours ou programmés (renforcement de la signalétique des zones 30 existantes, rénovation des passages piétons et cycles signalés comme problématiques, etc.) ;
- la programmation de comptages pour suivre l'évolution de l'avant et l'après aménagements ;
- la mise en test des 30 km/h dans le lotissement de la Salle et de zones de rencontres pilotes (zones 20 avec priorité aux cycles) ;
- la prise en compte du diagnostic "Ville apaisée" dans tout nouveau projet d'aménagement public.

Peu à peu, la ville s'organise pour que les zones d'habitat et les centres de vie tempèrent l'usage de la voiture et la vitesse, afin de redonner leur place aux piétons et aux cycles dans l'espace public. Les habitants approuvent !

Plan de modération des vitesses



Interventions 2014

- 1 Mise en conformité des vitesses réglementaires (40 et 45 km/h)
- 2 Renforcement de la signalétique "Zone 30"
- 3 Rénovation ou renforcement des passages piétons et cycles signalés
- 4 Zone 30 en test
- 5 Zones de rencontre pilotes (zone 20 avec priorité aux cycles)

VILLE D'ORVAULT
Plan communal des Déplacements doux
Schéma de développement du réseau cyclable

Synthèse
COD Commune Dept
GPW Volo
28/4/2015



Objectifs

- Lutter contre les incivilités liées au stationnement
- Sensibiliser les Orvaltais aux bonnes pratiques du code de la route
- Mettre l'accent sur l'accessibilité universelle

Un groupe de travail habitants (2015-2016)

Travail sur des outils de sensibilisation avant verbalisation

- ✓ Campagne d'affichage
- ✓ Articles
- ✓ Communication web
- ✓ Papillons de sensibilisation



- ✓ Boitage de courrier pour rappel de la règle du stationnement
- ✓ Actions citoyennes de sensibilisation avec la Police Municipale
- ✓ Sortie d'un outil « mini-calendrier des incivilités » - sept. 2019

